



ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
28 MARS 2022 à 17h

1. OUVERTURE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 mars 2022

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Autorisation de signature – Demande de subvention – Programme « Station de nettoyage d'embarcations 2022-2023 »

3. FINANCES ET TRÉSORERIE

Aucun point

4. RESSOURCES HUMAINES

Aucun point

5. TRAVAUX PUBLICS

- 5.1 Octroi de contrat – Achat d'une fourgonnette tronquée utilitaire

6. SERVICES TECHNIQUES

Aucun point

7. URBANISME

Aucun point

8. LOISIRS

Aucun point

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

10. AVIS DE MOTION

Aucun point

11. RÈGLEMENTS

Aucun point

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

Aucun point

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

Règlement 1265, art.22

Tout membre du public qui pose une question orale doit :

- Débuter son intervention en s'identifiant avec son nom et prénom;
- S'adresser au président en terme poli et ne pas utiliser un langage injurieux, grossier ou diffamatoire;
- Poser une seule question dans un délai maximum de 3 minutes;
- Un membre du public peut poser une nouvelle question seulement après épuisement de la liste des personnes ayant données leur nom, mais également avant la fin du délai prévu pour la période de question.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

La greffière et directrice des Services juridiques,

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal